



# COMMUNE DE WEMMEL

## Conseil communal Jeudi 24 mars 2016

www.wemmel.be

### Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président du conseil communal,  
**Walter Vansteenkiste**, bourgmestre,  
**Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere**, échevins  
**Jan Verhasselt, Didier Noltinx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio** (à partir du point 1), **Jeannine Sarels, Robert De Lille, Thierry Mombeek, Koen Weemaes** (à partir du point 1), **Wies Herpol, Monique Froment, Veerle Haemers** (à partir du point 8), **Bert Vannieuwenhuysse**, conseillers  
**Katrien De Taeye**, secrétaire communale.

**Excusés :** **Christian Andries, Alain Stubbe, Steve Goeman, Michèle Laemont, Bernard Hoebanckx**, conseillers

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Le président demande de respecter une minute de silence à l'occasion des attentats du 22 mars 2016.

Deux points sont ajoutés d'urgence à l'ordre du jour :

- Déclaration de partenariat *ESF-oproep* 354 Politique régionale consolidée : traité sous le point 19.
- Prolongation période d'essai membre du personnel : traité sous le point 20, dans la séance à huis clos

Ces points sont approuvés À L'UNANIMITÉ.

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 25/02/2016 : Koen Weemaes et Roberto Galluccio entrent en séance : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
2. Taxe sur les déversements clandestins : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ

3. Règlement de rétribution pour les déchets ménagers : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Jan Verhasselt)
4. Désignation d'un huissier de justice pour le recouvrement des arriérés. Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
5. Nouveau bâtiment - financement et gestion du projet - modalités d'adjudication et approbation du cahier des charges : ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Didier Noltincx)
6. Décompte final du coût des pompiers 2014 - Prise en connaissance : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
7. Construction d'une route au Eykenveld et accès routier - Demande de lotissement comme présenté le 16 décembre 2009 par Hugo Taelemans, Taelemans & Co BVBA - Cas des routes : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Jan Verhasselt)
8. Composition du conseil local de garde d'enfants : l'échevin Van der Straeten commente ce point. Veerle Haemers entre en séance.  
Sont désignés nouveaux membres du conseil local de garde d'enfants après scrutin secret :
  - Utilisateurs : Geoffrey Van Ertvelde avec 17 voix pour, 1 contre et 2 bulletins blancs
  - Autres organisations/expert accueil des enfants: Etienne Van Nyverseel 17 voix pour, 1 contre et 2 bulletins blancsCe point est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention (Jan Verhasselt).
9. Approbation de l'adhésion à l'association interlocale IT punt et désignation de la délégation du comité de gestion : l'échevin Van der Straeten commente ce point. Koen Weemaes est désigné suppléant. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Achat d'un système de gestion digitale pour les procès-verbaux et le courrier : Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
11. Achat d'un système de facturation électronique : approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
12. Approbation de l'organigramme du personnel : l'échevin Lemmens et la secrétaire communale commentent ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
13. Modification du statut juridique du personnel : l'échevin Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
14. Approbation du système d'évaluation du personnel (y compris les grades décrets) : l'échevin Lemmens et la secrétaire communale commentent ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
15. Approbation du descriptif de la fonction du gestionnaire financier : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
16. Approbation du descriptif de la fonction du secrétaire communal : la secrétaire communale quitte la séance et est remplacée par Audrey Monsieur, chef de service affaires internes : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
17. Approbation de l'agenda et détermination du mandat pour l'assemblée générale de Sibelgas et d'Eandis Assets du 29 avril 2016 : la secrétaire communale revient en séance : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ
18. Désignation d'un représentant communal pour l'assemblée générale de Sibelgas et d'Eandis Assets du 29 avril 2016 : le bourgmestre commente ce point : Walter Vansteenkiste est

désigné représentant et Bernard Carpriau suppléant : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ

19. Déclaration de partenariat *ESF-oproep* 354 Politique régionale consolidée : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ

### **SÉANCE À HUIS CLOS**

20. Prolongation période d'essai membre du personnel : est approuvé par scrutin secret à 18 voix pour et 2 bulletins blancs.

### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

#### **Thierry Mombeek**

- Constate qu'il est toujours question de problèmes lorsque des travaux sont réalisés par Proximus. Récemment, un câble a notamment été retrouvé sur le trottoir. Le bourgmestre répond que les problèmes ont déjà été signalés aux entreprises d'utilité publique. Une lettre officielle va à présent leur être adressée.

- Constate que de nombreux blocs de béton ont été érigés sur les trottoirs de l'Avenue des Béatitudes pour empêcher le stationnement sur les trottoirs. L'échevin Carpriau répond qu'il sera peut-être procédé cette année à un réaménagement des trottoirs. La situation sera alors examinée. Le bourgmestre signale également que chaque propriétaire est responsable de son trottoir.

#### **Didier Noltincx**

- Déploire que des élagages drastiques soient entrepris par les services communaux. Il constate que nombre d'habitants se disent insatisfaits de la manière ni responsable ni professionnelle dont les élagages se font.

Il estime même que les branches qui tombent constituent un risque.

Il demande dès lors pourquoi la commune n'a pas fait appel à des spécialistes et si un règlement régional régit cette matière. L'échevin Jonckheere répond que la commune dispose d'un spécialiste. La sécurité fait l'objet d'un contrôle suffisant.

Le bourgmestre répond que selon lui, il n'y a aucun règlement régional régissant cette matière.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 29 avril 2016.

Wemmel, le 6 avril 2016

Par ordonnance :

La secrétaire communale

(s) K. DE TAEYE

Le président

(s) R. DE VISSCHER